

Les banques face à trois défis



Succursale de Lille

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

1 – Les banques face à trois défis

1. Un **choc des taux très bas** qui lamine les marges d'intermédiation bancaire et suscite une recherche de rendement
2. Un **choc technologique** qui facilite la concurrence des non-banques : plates-formes qui facilitent les contacts, accès aux moyens de paiement
3. Un **choc réglementaire** (Bâle 3) qui enchérit le coût de l'intermédiation en exigeant plus de capital, plus d'actifs liquides

1. **Un choc des taux très bas** qui lamine les marges d'intermédiation bancaire et suscite une recherche de rendement

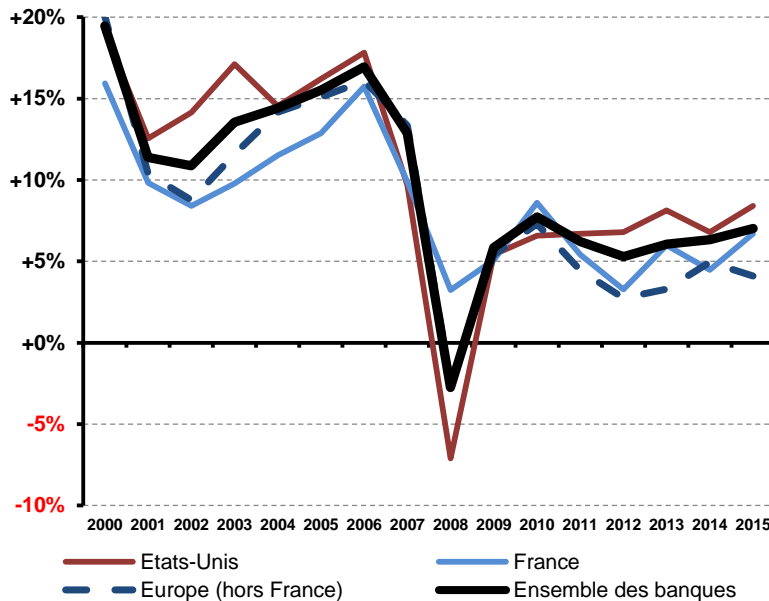
1.1. Les risques de l'environnement de taux bas

- Un environnement de taux durablement bas (QE) qui expose les banques à un double risque :
 - En cas de taux durablement bas : pression sur les marges d'intérêt, accentuée par la concurrence et la détention d'actifs faiblement rémunérés (dettes souveraines / LCR)
 - Exposition à un risque de remontée brutale des taux (répercussion plus rapide de la hausse sur les dépôts que sur les crédits)
- Dans un contexte de faible rentabilité des banques européennes
- Conduit à s'interroger sur les « *business models* »

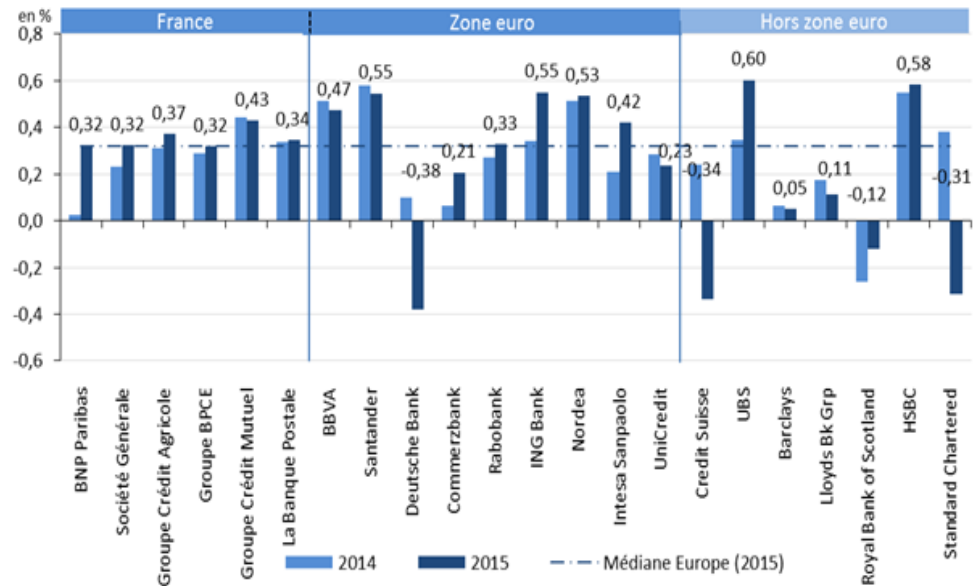
1.2. Une profitabilité encore faible par rapport aux niveaux d'avant crise ...

- Profitabilité des banques européennes inférieure à la moyenne au niveau international ;
- La profitabilité tendancielle des banques françaises est dans la moyenne de la zone MSU.

Résultat net rapporté aux capitaux propres (Return on Equity - RoE)



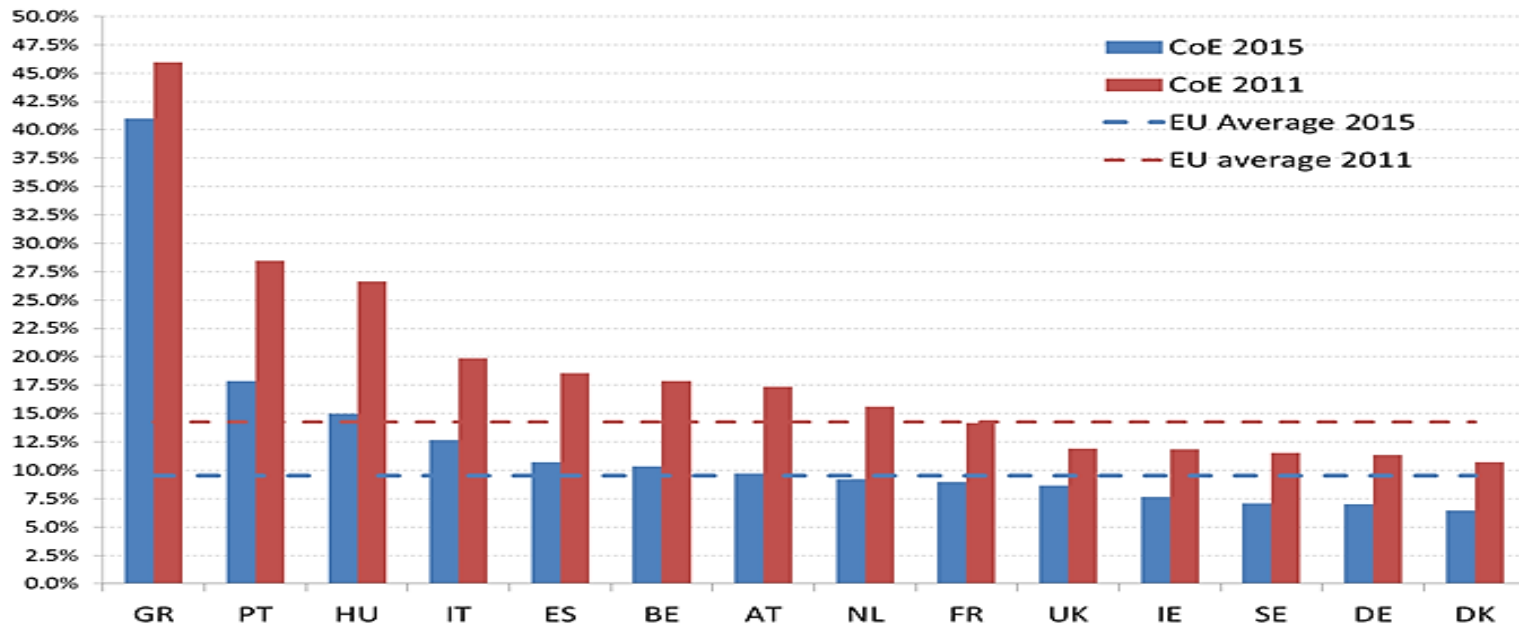
Résultats nets 2015 rapportés au total de bilan (ROA) pour un échantillon de banques européennes



1.3. Un coût du capital encore élevé mais en baisse

- Le coût du capital des banques françaises a baissé depuis 2011 et tend à revenir progressivement vers les niveaux d'avant crise ;
- Le coût du capital (*Cost of Equity* – CoE) reste supérieur au rendement des fonds propres mais cet écart s'est réduit dans la cas de la France.

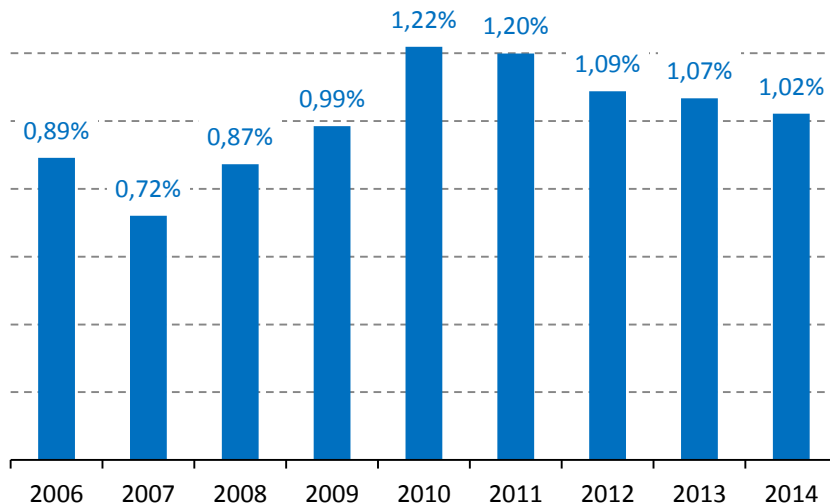
CoE des banques en Europe (source : EBA)



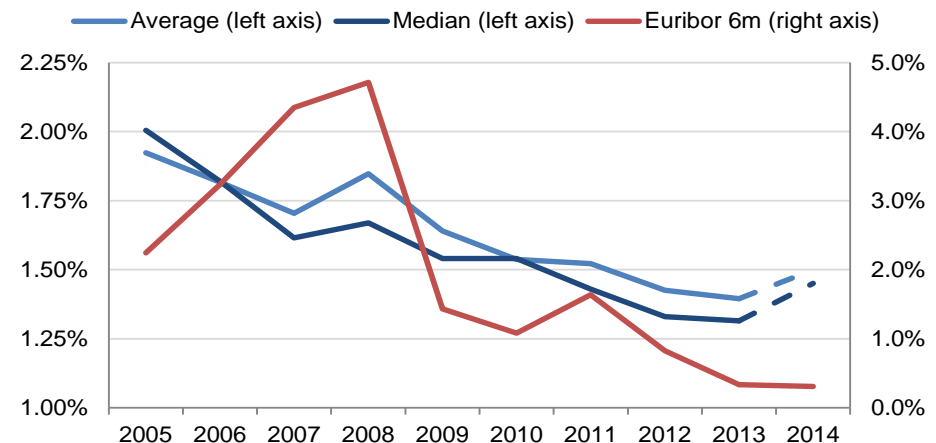
1.4. Un environnement défavorable pour la marge nette d'intérêt

- Une marge d'intérêt (MNI) qui se dégrade dans un contexte d'aplatissement de la courbe des taux
 - Une relation de long terme positive entre la pente de la courbe et la MNI (-4 milliards d'euros en cas d'aplatissement de près de 100 bps) ;
 - Même phénomène au niveau du MSU mais encore plus important en Italie ou en Allemagne

MNI rapportée au total de bilan – banques françaises



MNI rapportée au total de bilan – banques européennes (SSM)



1.5. Une Banque de détail en France sous pression

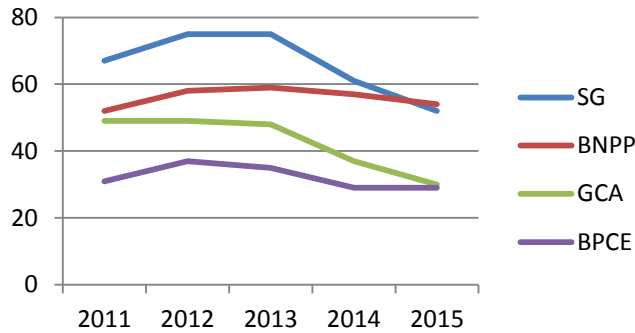


Banque de détail en France

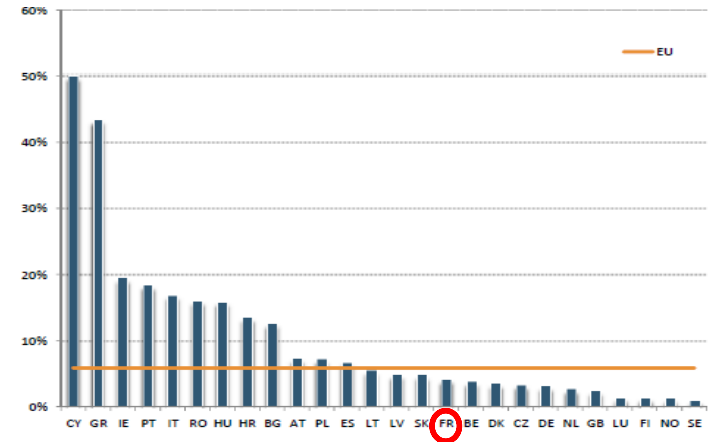
- Un phénomène amplifié par la forte hausse des rachats et renégociations de crédits immobiliers depuis le 3^{ème} trimestre 2014
- Une rigidité à la baisse du taux de l'épargne réglementée (Livret A/LDD)
- Un coût croissant de l'épargne logement (provisionnement)

1.6. Un coût du risque maîtrisé et une situation bien plus favorable que dans les autres pays européens

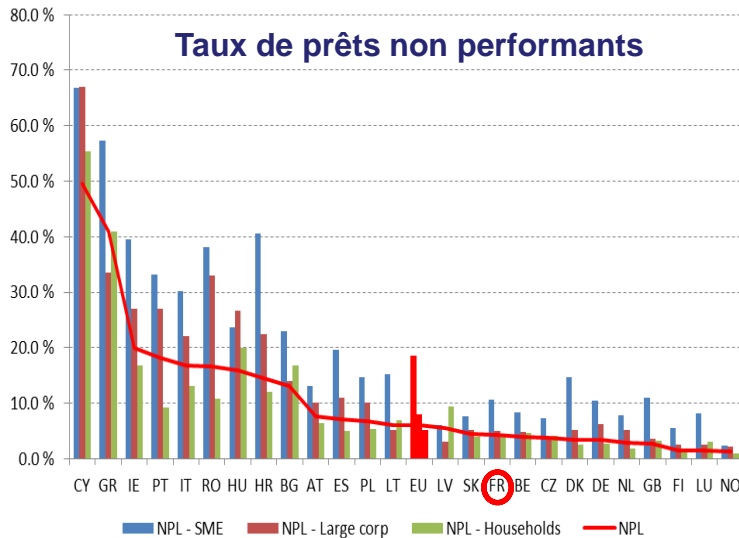
Évolution du coût du risque en bp



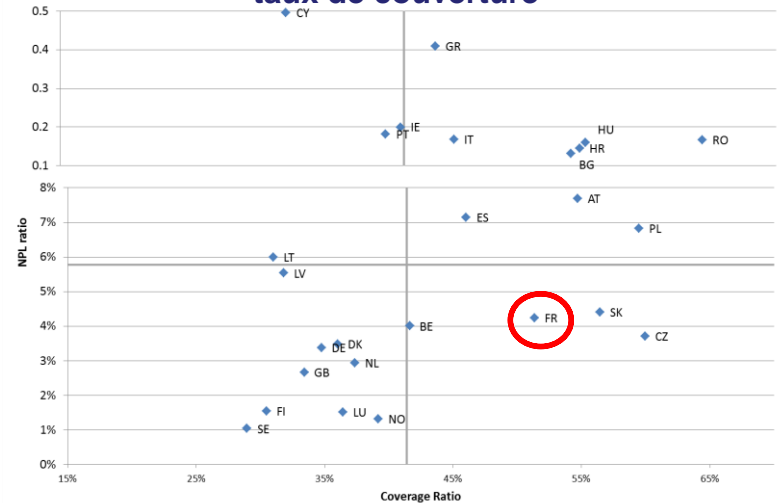
Taux de prêts non performants



Taux de prêts non performants



Taux de prêts non performants et taux de couverture



1.7. Impacts/risques pour la stabilité financière

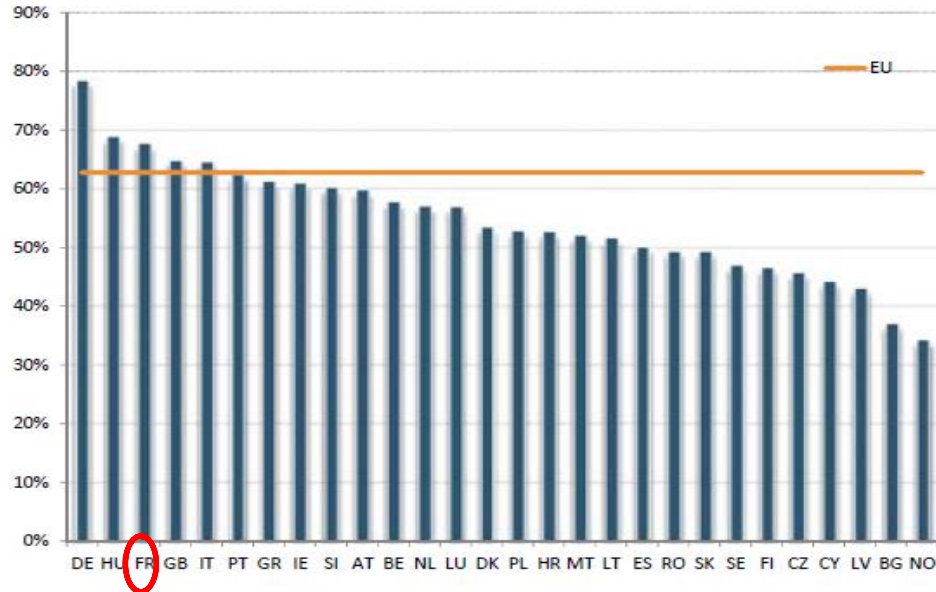
- Quelle évolution des business models à court/ moyen terme:
 - Quel business model en sortie de crise?
 - Un développement de l'assurance et de la gestion d'actifs au détriment des activités de financement de l'économie
 - Une prise de risque accrue ?
 - Quelles évolutions et risques face aux taux d'intérêt bas ?
 - Des programmes de réduction des coûts pour compenser la baisse des revenus, mais source potentielle de risques opérationnels
 - Les taux bas réduisent les incitations au désendettement des agents non financiers
- Mais des atouts pour résister à cet environnement:
 - En valeur relative, les banques françaises tirent comparativement **plus de revenus de commissions** (revenus hors intérêts) que leurs consœurs européennes ce qui diminue leur dépendance au cycle de taux
 - Leur **diversification géographique** leur permet de trouver d'autres relais de croissance

2. Un **choc technologique** qui facilite la concurrence des non-banques : plates-formes qui facilitent les contacts, accès aux moyens de paiement

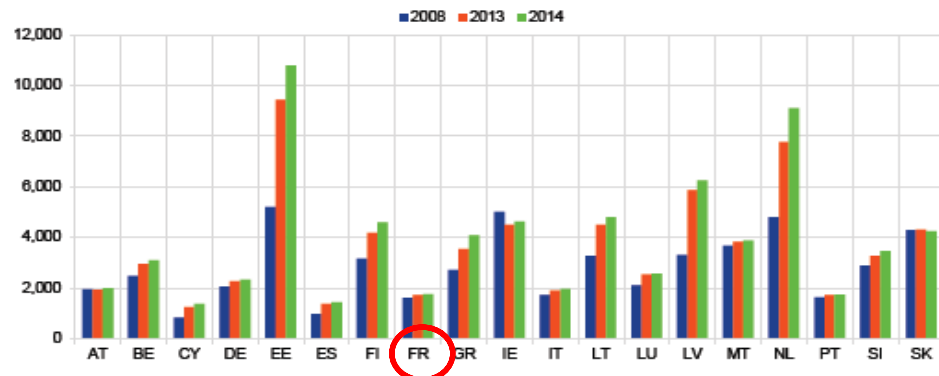
2.1. Un choc technologique alors que les coûts des banques françaises sont sous pression

Un coefficient d'exploitation supérieur à la moyenne européenne

(données à décembre 2015)



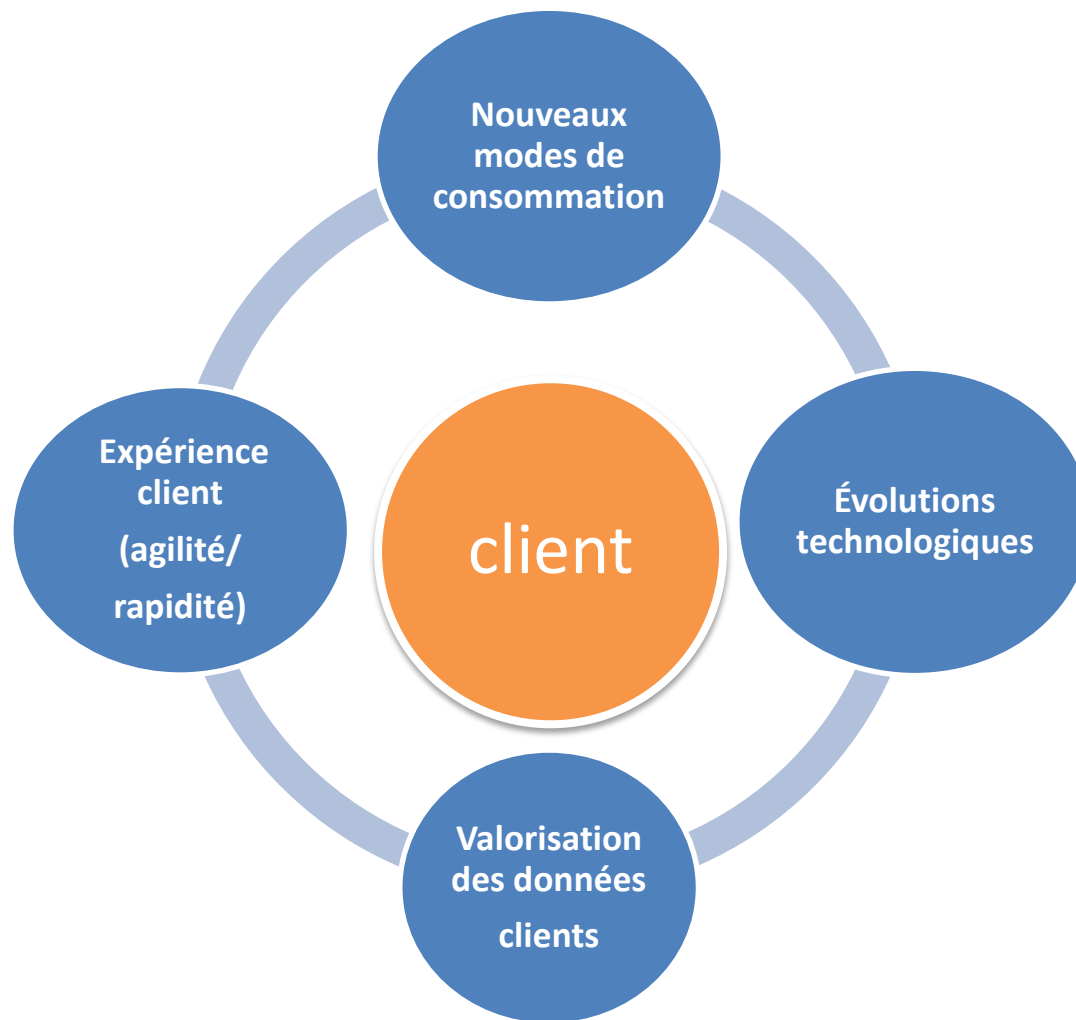
Population per local branch in euro area countries in 2008, 2013 and 2014



Source: EU structural financial indicators and ECB calculations.
Notes: Branches refer to the local units of credit institutions.

Une faible densité de population par agence

2.2. Une vague numérique centrée sur le client



2.3. Une Fintech aux contours divers

Le monde de la Fintech est divers avec un point commun, la technologie digitale

Les acteurs du crédit :
financement participatif

Les acteurs des
paiements

Les technologies de
marché : robot advisor,
blockchain

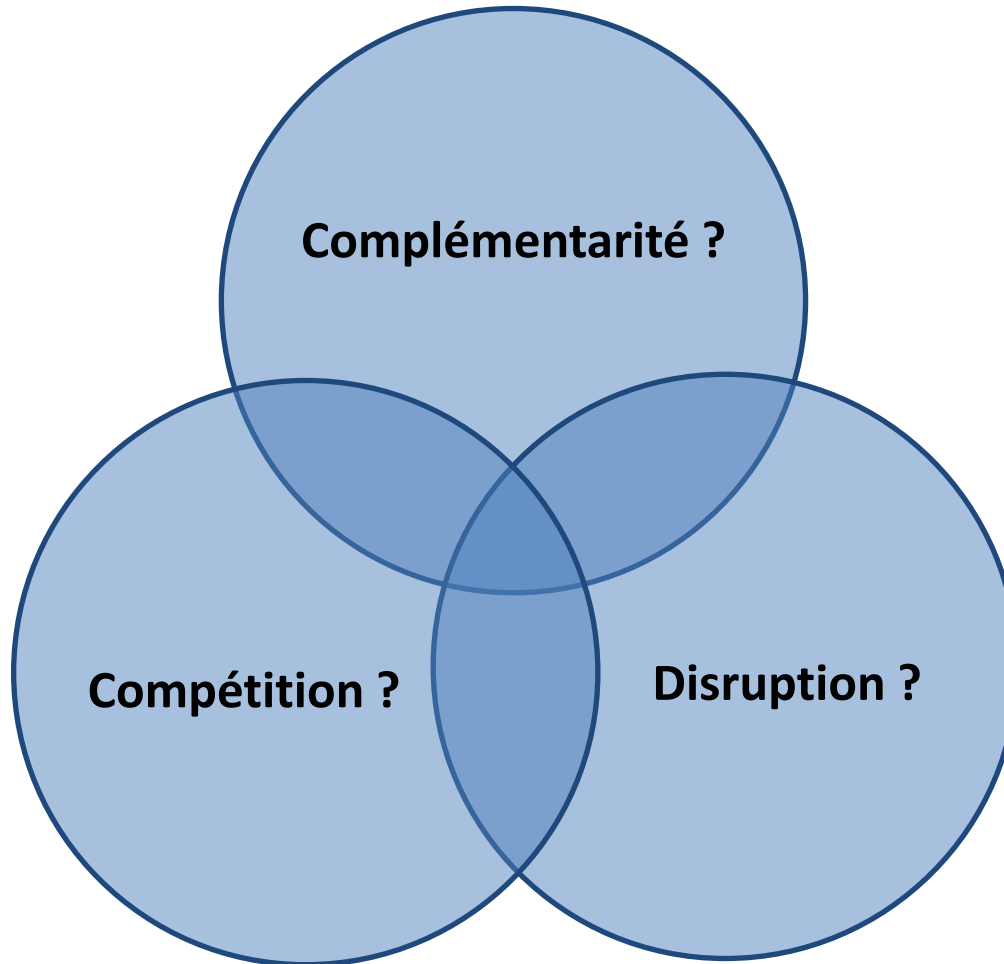
Les tendances observées

- un dynamisme fort qui couvre tous le spectre des services financiers
- des acteurs variés : une étude publiée en mars 2016 indique que les secteurs de la banque de détail et des moyens de paiement devraient être les plus impactés
- des capitaux disponibles importants et de fortes ambitions de développement
- un attrait de fonds de capital investissement à la recherche de rendements attractifs

2.4. La Fintech : des opportunités et des points d'attention

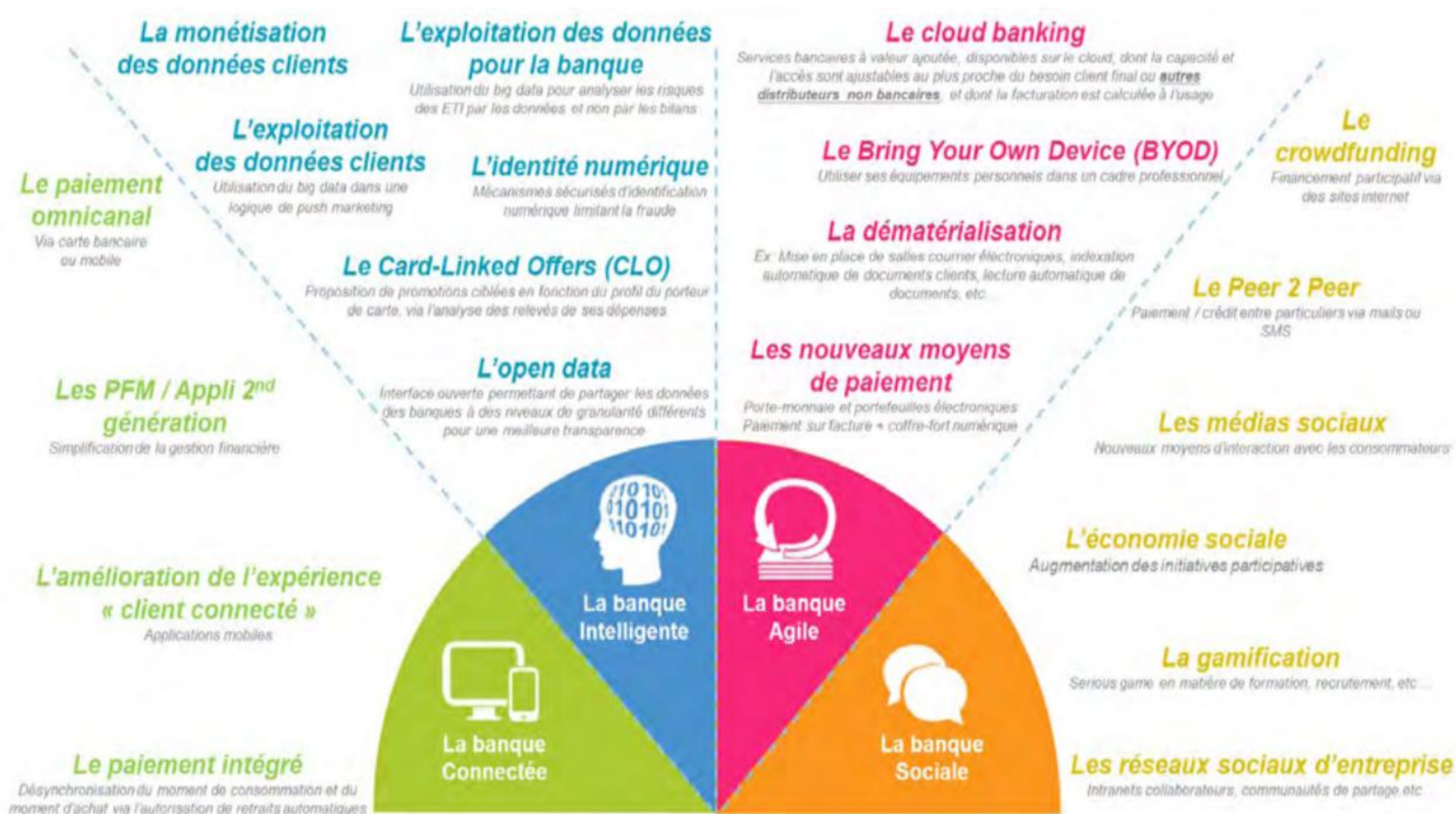
Opportunités	Points d'attention
<ul style="list-style-type: none">• de nouveaux services pour les utilisateurs• une baisse des coûts de transaction pour les utilisateurs et de traitement interne des intermédiaires• une résilience accrue de certains process• un impact positif pour l'économie réelle et son financement	<ul style="list-style-type: none">• une application plus difficile de la supervision• un impact sur le risque opérationnel engendré par une augmentation des interdépendances entre acteurs et une évolution des risques (risques cyber en hausse)• des préoccupations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle• des risques accrus pour la stabilité financière liés à l'automatisation de certains processus• risque de délocalisation en cas d'inadéquation du cadre de régulation et de contrôle

2.5. Les Fintechs : une disruption digitale pour les banques ?



2.6. La « révolution » numérique pour les banques

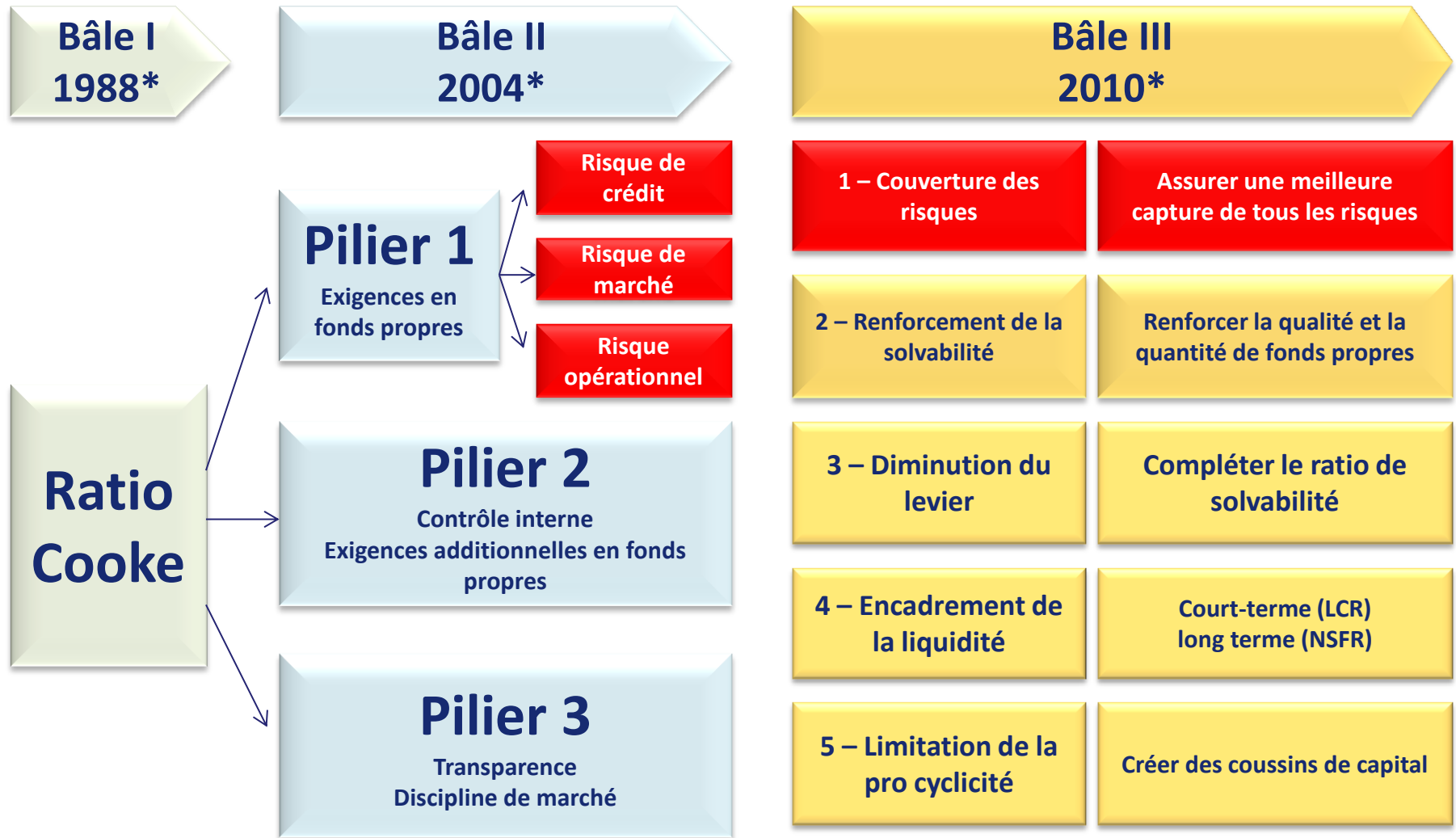
Une banque Connectée, Intelligente, Agile et Sociale



Source : L'impact du numérique sur les métiers de la banque (rapport de l'observatoire des métiers de la banque)

3. **Un choc réglementaire (Bâle 3)**
qui enchérit le coût de
l'intermédiation en exigeant plus
de capital, plus d'actifs liquides

3.1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (1/3)



* dates d'adoption des mesures

Repris au niveau européen par **CRD IV/CRR**

3.1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (2/3)

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : **s'assurer de la concordance des mesures produites**

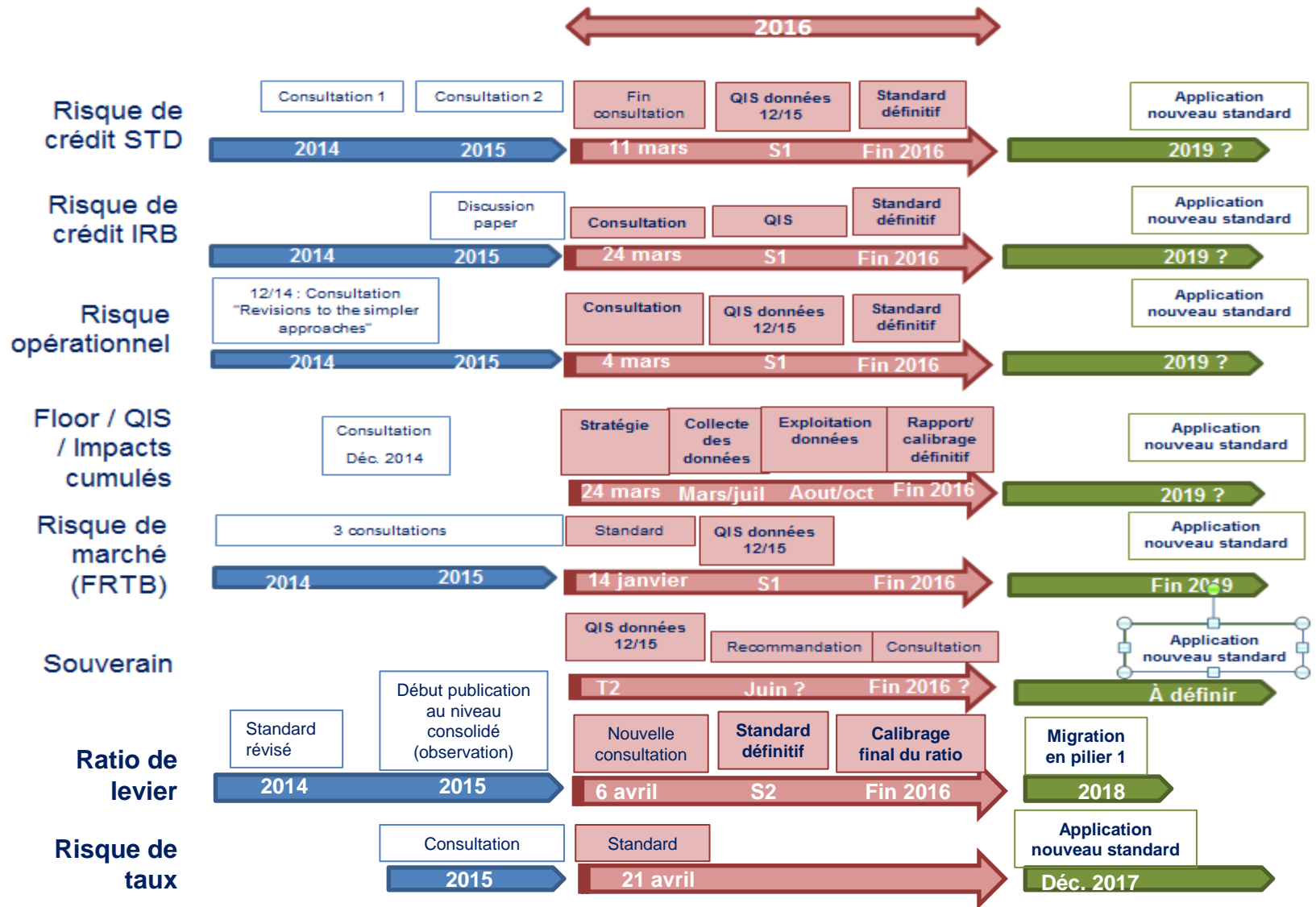


Risque de marché	Janv. et déc. 2013	Rapport sur les RWA dans le <i>trading book</i>
Risque de crédit	Juillet 2013 et avril 2016	Rapport sur les RWA dans le <i>banking book</i>
Cadre réglementaire	Juillet 2013	Équilibre sensibilité, simplicité, comparabilité
Rapport au G20	Novembre 2014	Réduire la variabilité excessive



- 1 – Revue des approches standards
- 2 – Encadrement des systèmes/modèles internes
- 3 – Mise en place de « floors »

3.1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (3/3)



3.2. Des méthodes standards rénovées (1/3)

1 – La nouvelle approche standard pour le risque de crédit

Les principaux objectifs

- Des calibrations adéquates
- Accroître la comparabilité avec la méthode notations internes
- Accroître la comparabilité entre les banques
- Réduire l'emploi des notations externes

Les principales dispositions

- Pondérations plus élevées sur les titres subordonnés, actions et autres instruments de capitaux propres
- Le recours aux notations externes est maintenu
- La pondération des expositions garanties par des hypothèques en fonction du ratio de LTV
- Une pondération majorée pour les expositions avec asymétrie de devises
- Alignement de la définition des « prêts impayés » sur celle des « expositions en défaut » de l'approche IRB
- Alignement des facteurs de conversion du hors bilan avec ceux de la méthode IRB fondation, sauf dans le cas des engagements révocables sans condition

3.2. Des méthodes standards rénovées (2/3)

2 – La nouvelle approche standard pour le risque opérationnel

Les principaux objectifs

- Approche sensible aux risques en combinant une mesure standard et les pertes internes
- Réduire la complexité et renforcer la comparabilité

Les principales dispositions

La SMA (*Standardised Measurement Approach*) constitue l'approche unique retenue avec la suppression des approches standards existantes et de la méthode AMA :

- Calcul d'un indicateur de référence (BI) dans un système de 5 tranches et coefficients marginaux croissants ; et
- A l'exception des petites banques ($BI < 1$ GEUR), l'expérience de pertes internes (fonction linéaire des pertes internes annuelles moyennes) est progressivement incorporée dans le calcul
- La SMA agrège les deux composantes *BI Component* et *Loss Component*

3.2. Des méthodes standards rénovées (3/3)

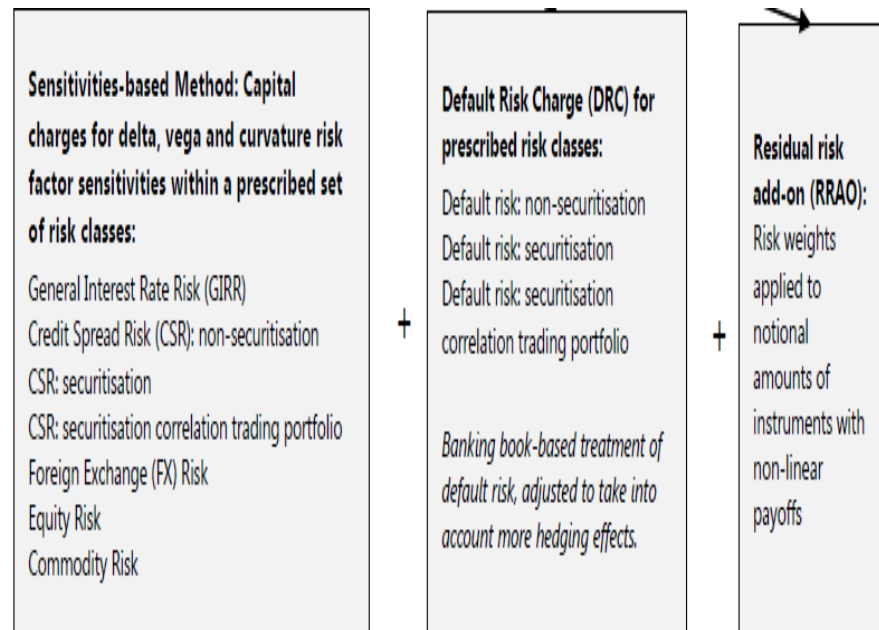
3 – La nouvelle approche standard pour le risque de marché

Les limites observées :

- Manque de sensibilité au risque :
- Reconnaissance limitée des effets de diversification et de couverture
- Traitement insuffisant pour les produits complexes

Les changements apportés :

- **Revue des règles de classification** pour réduire les incitations à l'arbitrage réglementaire
- **3 composantes pour la nouvelle méthode standard**



3.3. Des méthodes internes limitées

➤ **Un champ d'application restreint**

Suppression des modèles	Suppression de la méthode IRB avancée
Banques et autres institutions financières	Entreprises dans un groupe dont
Entreprises dans un groupe dont le total d'actifs excède 50 milliards d'euros	▪ le total d'actifs est inférieur ou égal à 50 milliards d'euros
Actions	▪ et le chiffre d'affaires annuel supérieur à 200 millions d'euros
Financements spécialisés (pour lesquels les banques évaluent les paramètres de modèles)	
Risque opérationnel	

➤ **Un encadrement pour l'évaluation des différents paramètres des systèmes internes (PD, LGD, EAD, maturité)**

3.4. - Des méthodes internes encadrées par des floors

➤ Des input floors

	PD	LGD		EAD/CCF
		Unsecured	Secured	
Corporate	5bps	25%	Varying by collateral type: <ul style="list-style-type: none"> • 0% financial • 15% receivables • 15% commercial or residential real estate • 20% other physical 	EAD subject to a floor that is the sum of (i) the on balance sheet exposures; and (ii) 50% of the off balance sheet exposure using the applicable CCF in the standardised approach
Retail classes:				
Mortgages	5bps	N/A	10%	
QRRE transactors	5bps	50%	N/A	
QRRE revolvers	10bps	50%	N/A	
Other retail	5bps	30%	Varying by collateral type: <ul style="list-style-type: none"> • 0% financial • 15% receivables • 15% commercial or residential real estate • 20% other physical 	

➤ Des output floors

- au niveau global, entre 60 et 90 % de la méthode standard
- ou à des niveaux plus fins

3.5. Quel avenir pour les modèles ?

Deux logiques s'opposent :

- La méthode standard pour le risque quotidien et des *stress tests* « top-down » pour le risque extrême → Une supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne
- Mieux intégrer les contraintes de supervision à la gestion interne pour favoriser une meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines → Une supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

La réponse est de la responsabilité des autorités européennes :



Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr

La conférence du contrôle de l'ACPR le 16 juin sera consacrée aux nouvelles réglementations bancaires